

### BRACONNAGE CHASSE

Contact FDC du \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_  
Contact agent ONCFS : \_\_\_\_\_  
Contact Lt de louveterie : \_\_\_\_\_

### BRACONNAGE PECHE / POLLUTION

Contact FDP du \_\_\_\_\_ : \_\_\_\_\_  
Contact agent AAPPMA : \_\_\_\_\_  
Contact agent ONEMA : \_\_\_\_\_

Gendarmerie : 17 N° local : \_\_\_\_\_  
Police : 17 N° local : \_\_\_\_\_  
Pompiers : 18

### CONSIGNES EN CAS DE BRACONNAGE OU DE POLLUTION

- Ne touchez ni ne déplacez aucun objet qui se trouve sur un lieu de braconnage.
- Cependant, afin de faciliter la tâche de l'agent assermenté dans la recherche des contrevenants, faites-lui part des renseignements pertinents à l'infraction que vous avez constatée, tels que :
  - La date, l'heure et la nature de l'infraction,
  - l'identité ou une brève description du contrevenant,
  - la description et le numéro d'immatriculation du véhicule,
  - le lieu précis de l'événement et la façon de s'y rendre.

En cas de pollution, prenez des photos de la zone concernée et envoyez les à la Fédération de pêche de votre département afin qu'elle puisse évaluer l'ampleur des dégâts au moment du signalement.

Remplir, plier, plastifier. C'est emballé

